



Berne, le 22 novembre 2023

Destinataires :

Aux gouvernements cantonaux

**Révision de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) :
travail du dimanche dans les quartiers touristiques urbains:
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) organise une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux concernés sur la modification susmentionnée.

La consultation dure jusqu'au **8 mars 2024**.

L'art. 25a OLT 2 vise à créer une base légale au niveau national pour le travail du dimanche dans les magasins situés dans les quartiers des grandes villes, répondant aux besoins du tourisme international et proposant une certaine offre de marchandises. Remarque : le présent projet de révision ne concerne pas la question des heures d'ouverture des magasins, qui est réglée au niveau cantonal.

Nous vous invitons à prendre position sur la modification de l'ordonnance et sur le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet : www.fedlex.admin.ch > procédures de consultation > procédures de consultation en cours.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. C'est pourquoi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai de consultation imparti :

ab-geko@seco.admin.ch



Jérôme Léger (jerome.leger@seco.admin.ch; tél. 058 462 99 07) se tient à votre disposition pour toute question ou information éventuelle.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral